



**CTM du 27 mars 2014**

## **Explication de vote de la CGT Educ'action**

sur le projet de décret relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public local d'enseignement

---

La CGT Educ'action n'est pas pour le statu quo concernant le décret de 50.

Nous avons déposé plusieurs amendements sur ce texte pour en améliorer le contenu.

Certes ce texte présente certaines avancées pour les personnels, mais nous constatons surtout que l'enseignement professionnel notamment est exclu de certaines dispositions telles que la pondération.

Au fil des discussions, nous avons compris que ce sont les contraintes budgétaires qui empêchent toute amélioration des conditions de travail et de salaire pour les personnels.

Monsieur le Secrétaire Général, vous avez dit en début de séance qu'il s'agit presque d'une séance historique pour le CTM compte tenu de son ordre du jour.

Mais ce ne sera pas un texte historique en termes d'amélioration pour les personnels enseignants.

Nous tenons à souligner que la méthode de travail dans cette instance, qui consiste à ce que vous ne reteniez pas des amendements pourtant votés à l'unanimité, nous pose question.

La CGT Educ'action se prononcera contre ce projet de décret.